



EQUITE HOMMES FEMMES EN POLITIQUE : LE TALON D'ACHILLE DE LA REFORME DU SYSTEME PARTISAN AU BENIN

***Résultats des communales et municipales 2020 :
La représentativité des femmes toujours problématique.***

Mai 2020

Sommaire

1. APPRECIATION DES RESULTATS PAR RAPPORT A LA PRESENCE DES FEMMES AU SEIN DES NOUVEAUX CONSEILS COMMUNAUX ET MUNICIPAUX	2
1.1 Niveau national	2
1.2 Niveau départemental	2
1.3 Situation au niveau communal	3
2. NOTRE PLAIDOYER AVANT L'INSTALLATION DES CONSEILS COMMUNAUX ET MUNICIPAUX	4
3. RECOMMANDATIONS	5

La Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) a proclamé les résultats définitifs des élections communales du 17 mai 2020, et a attribué les 1815 sièges de conseillers communaux et municipaux aux trois partis politiques ayant atteint le seuil d'éligibilité de 10% national, notamment :

- Union Progressiste (UP) avec 39,97% des suffrages ;
- Bloc Républicain (BR) avec 37,38% des suffrages ;
- Forces Cauris pour un Bénin Emergent (FCBE) avec 14,98% des suffrages.

Le Parti du Renouveau Démocratique (PRD) et l'Union Démocratique pour un Bénin Nouveau (UDBN) ayant obtenu respectivement 5,49% et 2,17% n'ont pas été qualifiés pour la répartition des sièges. Rappelons que ces deux partis avaient le plus porté les candidatures féminines sur leurs listes à savoir 13,47% pour l'UDBN et 11,60% pour le PRD. Il va sans dire que l'inéligibilité de ces deux formations politiques à la répartition des sièges a probablement amenuisé la chance des femmes d'avoir des sièges au sein de certains conseils communaux.

1. Appréciation des résultats par rapport à la présence des femmes au sein des nouveaux conseils communaux et municipaux

Sur les 1815 sièges de conseillers :

- L'UP a obtenu 820 sièges (45,18% des conseillers au niveau national) dont **44 conseillères communales ou municipales soit 5,37%** ;
- Le BR arrive en deuxième position avec 735 sièges (40,50% des conseillers au niveau national) dont **21 conseillères communales ou municipales soit 2,86%** ;
- Les FCBE en troisième position obtiennent 260 sièges (14,33% des conseillers au niveau national) dont **10 conseillères communales ou municipales soit 3,85%**.

1.1 Niveau national

Au plan national **75 femmes élues conseillères communales ou municipales** siègeront aux cotés de 1740 homologues conseillers. Ceci équivaut à un taux de **4,13% de femmes élues conseillères communales ou municipales** pour la nouvelle mandature 2020-2025 à la tête de nos communes et municipalités. **Ce taux est en légère régression** par rapport à la mandature sortante qui comptait 4,45% de femmes.

1.2 Niveau départemental

Au niveau départemental, les taux de présence féminine dans les conseils communaux et municipaux au niveau des départements du **Littoral**, du **Borgou**, du **Plateau** et de l'**Atlantique** sont **au-dessus de la moyenne nationale**. Le **Littoral** arrive en tête avec **16,33%** (8 conseillères sur 49) suivi du **Borgou** avec **7,55%** (16 conseillères sur 212), du **Plateau** avec **6,98%** (9 conseillères sur 129) et de l'**Atlantique** avec **6,67%** (14 conseillères sur 210).

La situation dans les autres départements se présente par ordre comme suit : **Alibori** : 5 conseillères sur 152, soit 3,29% ; **Ouémé** : 6 conseillères sur 199, soit 3,02% ; **Zou** : 4 conseillères sur 179, soit 2,23% ; **Atacora** : 4 conseillères sur 183, soit 2,19% ; **Mono** : 3 conseillères sur 118, soit 2,54% ; **Couffo** : 3 conseillères sur 148, soit 2,03% ; **Collines** : 2 conseillères sur 144, soit 1,39% ; **Donga** : 1 conseillère sur 92, soit 1,09%.

1.3 Situation au niveau communal

Hormis les trois conseils municipaux qui accueilleront chacun au moins cinq femmes (Cotonou, Parakou et Porto-Novo), **41 des 74 conseils des communes ordinaires siègeront sans la présence d'une femme élue conseillère en leur sein**, soit 55,40% des conseils communaux exclusivement composés d'hommes parmi les communes ordinaires. Cette situation s'observe surtout par exemple dans l'Ouémé et le Zou où excepté les communes de Porto-Novo, Akpro-Misséréte, Abomey et Bohicon, tous les conseils des quatorze autres communes ne connaîtront la participation d'aucune femme.

En revanche, **au moins une femme sera présente au sein de 36 conseils communaux sur les 77.** Au moins une femme siégera dans 100% des conseils communaux du Plateau. Ce département est suivi du Borgou, du Mono, de l'Atlantique et de l'Alibori dont respectivement 75%, 66,67%, 62,5% et 50% des communes auront un conseil où au moins une élue siégera.

La présence des femmes en effectif au sein des différents conseils communaux ou municipaux se présente comme dans le tableau ci-après :

Communes	Nbre de Conseillères	Nbre de commune	Nbre de commune par département
COTONOU	08	01	1 sur 1 du Littoral
ABOMEY-CALAVI, NIKKI, PARAKOU, PORTO-NOVO	05	04	1 sur 8 de l'Atlantique 2 sur 8 du Borgou 1 sur 9 de l'Ouémé
OUIDAH, SAKETE	04	02	1 sur 8 de l'Atlantique 1 sur 5 du Plateau
TOFFO, KALALE	03	02	1 sur 8 de l'Atlantique 1 sur 8 du Borgou
BANIKOARA, MALANVILLE, APLAHOUE, IFANGNI, ABOMEY, BOHICON,	02	06	2 sur 6 de l'Alibori 1 sur 6 du Couffo 1 sur 5 du Plateau 2 sur 9 du Zou
KANDI, KEROU, KOUANDE, NATITINGOU, TANGUIETA, SO-AVA, TORI-BOSSITO, BEMBEREKE, N'DALI, PERERE, OUESSE, SAVE, DOGBO, BASSILA, COME, GRAND-POPO, LOKOSSA, AKPRO-MISSERETE, ADJA-OUERE, KETOU, POBE	01	21	1 sur 6 de l'Alibori 4 sur 9 de l'Atacora 2 sur 8 de l'Atlantique 3 sur 8 du Borgou 2 sur 6 des Collines 1 sur 6 du Couffo 1 sur 4 de la Donga 3 sur 6 du Mono 1 sur 9 dans l'Ouémé 3 sur 5 du Plateau

GOGOUNOU, KARIMAMA, SEGBANA, BOUKOUMBE, COBLY, MATERI, OUASSA-PEHUNCO, TOUKOUNTOUNA, ALLADA, KPOMASSE, ZE, SINENDE, TCHAOUROU, BANTE, DASSA-ZOUME, GLAZOUE, SAVALOU, DJAKOTOMEY, KLOUEKANMEY, LALO, TOVIKLIN, COPARGO, DJOUGOU, OUAKE, ATHIEME, BOPA, HOUEYOGBE, ADJARRA, ADJOHOUN, AGUEGUES, AVRANKOU, BONOU, DANGBO, SEME-PODJI, AGBANGNIZOUN, COVE, DJIDJA, OUINHI, ZAGNANADO, ZA-KPOTA, ZOGBODOMEY	00	41	2 sur 8 du Borgou (25%) 2 sur 6 du Mono (33,33%) 3 sur 8 de l'Atlantique (37,5%) 3 sur 6 de l'Alibori (50%) 5 sur 9 de l'Atacora (55,55%) 4 sur 6 des Collines (66,66%) 4 sur 6 du Couffo (66,66%) 3 sur 4 de la Donga (75%) 7 sur 9 du Zou (77,77%) 7 sur 9 de l'Ouémé (77,77%)
--	----	----	---

2. Notre plaidoyer avant l'installation des conseils communaux et municipaux

En dépit de tout, les femmes candidates ont réalisé des percées dans certaines communes qui amènent Social Watch Bénin à faire le plaidoyer auprès des instances dirigeantes des formations politiques, afin que tenant compte de leurs profils et expériences politiques, il soit accordé à ces femmes battantes des postes de maires, d'adjoints au maire et de chefs d'arrondissement.

☞ A l'endroit de l'UP qui a la majorité absolue dans 34 conseils :

- 1) Social Watch Bénin plaide pour une femme à la tête des deux communes à statut particulier, à savoir **Cotonou** et **Porto Novo** ;
- 2) Social Watch Bénin plaide pour des femmes aux postes de maires, adjoints au maire et chefs d'arrondissement dans les communes ordinaires telles que **Abomey-Calavi, Ouidah, Sakété, Kalalé, Aplahoué, Abomey, Akpro-Misséré, Ifangni**, etc.

☞ A l'endroit du BR qui a la majorité absolue dans 20 conseils :

- 1) Social Watch Bénin plaide pour des femmes aux postes de maires, adjoints au maire et chefs d'arrondissement dans les communes telles que **Toffo, Bohicon**, etc.

☞ A l'endroit des FCBE qui ont la majorité absolue dans 07 conseils :

- 1) Social Watch Bénin plaide pour une femme à la tête de la municipalité de **Parakou** et aux postes d'adjoints au maire et de chefs d'arrondissement.

3. Recommandations

☞ A la CENA et aux partis politiques

Au terme de ce travail et prenant en compte celui qui avait été réalisé sur les listes de candidatures, il nous semble nécessaire de recommander à la CENA et aux partis politiques de veiller à ce que les canevas et les bases de données des listes de candidatures intègrent la dimension genre dans leur conception, c'est-à-dire des colonnes relatives aux sexes des candidats.

☞ Aux partis politiques par rapport à l'équité hommes/femmes en politique

Social Watch Bénin demande aux partis politiques de procéder au terme des élections, à une évaluation de l'effectivité des candidates élues sur leurs listes et de dispenser une formation aux nouvelles élues en vue de les amener à acquérir ou conserver les valeurs morales tant dans la gestion de la chose publique que familiale et extra (*Article 12 de la Charte d'Equité Hommes/Femmes en politique au Bénin*).